

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2798**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Marin-pompier technicien en sécurité incendie et secourisme

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la Défense	Commandant le bataillon des Marins Pompiers de Marseille, Le directeur du personnel militaire de l'armée de l'air

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le marin-pompier technicien en sécurité incendie et secourisme a pour mission principale, l'intervention directe sur tous types de sinistres et accidents mettant en cause la sécurité des gens et des biens. Il peut également servir après formation complémentaire, au sein de sections opérationnelles spécialisées (sauvetage-déblaiement, risques technologiques...).

Pendant sa garde, le technicien en incendie et secourisme est appelé à intervenir pour des missions opérationnelles de jour comme de nuit. Les opérations sont souvent menées dans un environnement hostile (fumées, produits toxiques, autres) et les risques sont très importants: explosion, brûlure, intoxication et chute. Une rigueur professionnelle est impérative.

Les pôles de compétences suivants sont attestés:

#### 1) INTERVENIR CONTRE TOUT TYPE DE SINISTRE

- mettre en oeuvre le matériel incendie adapté
- mettre en oeuvre les techniques de lutte contre un incendie
- mettre en oeuvre le matériel d'épuisement adapté
- repérer et analyser les risques
- mettre en oeuvre le matériel de sauvetage adapté
- mettre en oeuvre les techniques de sauvetage adaptées
- vérifier la capacité opérationnelle du matériel ou des moyens (véhicule)
- mettre en oeuvre les équipements spécifiques des véhicules
- reconditionner les véhicules

#### 2) INTERVENTIONS DE SECOURS AUX VICTIMES

- mettre en oeuvre le matériel de secourisme
- mettre en oeuvre les techniques du secourisme

#### 3) FORMATION ET ENTRAÎNEMENT DU PERSONNEL

- animer des séances de formation pratique

#### 4) PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS QUOTIDIENNE D'UNE CASERNE

##### 4.1 travail dans un secteur d'activité

- vérifier la capacité opérationnelle du matériel ou des moyens
- assurer l'entretien courant du matériel
- actualiser les documents de références

##### 4.2 travail dans un standard opérationnel

- réceptionner et suivre l'évolution d'une intervention
- exploiter un appel téléphonique
- assurer la transmission des messages

Nota: après avoir suivi une formation complémentaire, le technicien en incendie et secourisme pourra encadrer une intervention en premier ressort et mettre en oeuvre les compétences suivantes:

- analyser une situation d'intervention
- mettre en place un dispositif adapté

## Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de la certification a vocation à exercer ses fonctions comme sous-officier dans la marine nationale.

Le Marin-pompier technicien en sécurité incendie et secourisme a vocation à servir comme militaire sous-officier de la marine nationale.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1705 : Sécurité civile et secours

### Réglementation d'activités :

L'obtention du statut militaire (sous réserve des conditions de recrutement en vigueur) est exigée par le ministère de la défense pour exercer cet emploi au sein de la marine nationale.

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composants de la certification :

FORMATION DE TRONC COMMUN DE MARIN POMPIER UV culture administrative (CAD 1)

UV interventions diverses (DIV 1)

UV gestion opérationnelle et commandement (GOC1 & 2)

UV incendie (INC 1)

UV relations publiques (REP 1)

UV risques technologiques et naturels (RTN 1)

UV secours à personnes (SAP 1, SAP 2 et SAP3) : AFPS / CFAPSE / CFAPSR / Mise en œuvre plans d'urgence / Accidents et catastrophes à effet limité

UV techniques opérationnelles (TOP 1 & 2)

UV communication (COM 1)

### FORMATION SPECIALISEE

UV feux de navires de commerce (FDN)

UV feux de forêt (FDF 1)

UV bâtiment de guerre (BATGUER 1)

### PERIODES D'ALTERNANCE EN COMPAGNIE OPERATIONNELLE

emploi en qualité d'équipier sur véhicule sanitaire

emploi en qualité d'équipier sur véhicule incendie et engin divers

### FORMATION SPORTIVE

### GESTION ADMINISTRATIVE GENERALE

### COMPLEMENT DE FORMATION

Filière A Domaine administratif et connaissance du milieu professionnel

Stage en milieu professionnel

Filière B Stage : emploi en qualité d'équipier sur véhicule sanitaire

Stage : emploi en qualité d'équipier sur véhicule incendie et engin divers

### Validité des composants acquises : 3 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	En cours de modification.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Un collège professionnel (25%), un collègue enseignant et cadre d'instruction
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Un collège professionnel (25%), un collègue enseignant et cadre d'instruction

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

## Base légale

### Référence du décret général :

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2012.

### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

### Références autres :

Arrêté du 26 septembre 1994 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BAT de marin-pompier'.

Arrêté du 26 mars 1998 publié au Journal Officiel du 18 avril 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 17 septembre 2001 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Marin-pompier technicien en sécurité incendie et secourisme'.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

## Pour plus d'informations

### Statistiques :

### Autres sources d'information :

<http://www.marinerecrute.gouv.fr>

### Lieu(x) de certification :

### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

### Historique de la certification :

Ancien libellé : - BAT de marin-pompier (Arrêté du 26 septembre 1994 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1994)